

Canalisations d'évacuation des eaux usées communes ou privées

Par **adis**, le **08/09/2015** à **03:17**

Canalisation d'écoulement des eaux usées encastrées desservent 3 lots.

Lorsque ces lots appartenaient à trois copropriétaires différents, ces canalisations étaient considérées comme communes. Depuis j'ai acheté ces trois lots et le nouveau syndic m'indique que comme je suis propriétaire des trois lots, cette canalisation devient privée. Ces lots étant distincts, si je revends un de ces lots, cette canalisation redevient commune. Est ce normal car ces trois lots sont loués à trois locataires et en cas de problème je ne sais pas à qui attribué l'évacuation bouchée par exemple?

Merci de me donner une réponse.